

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Dix-neuvième session
Genève, 15 – 19 mai 2017

AMÉLIORATIONS POSSIBLES DE LA PAGE WEB DE L'OMPI RELATIVE A L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Document établi par le Secrétariat

1. Le présent document répond à la demande adressée par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) au Secrétariat en vue “de réfléchir et de faire rapport sur les améliorations possibles de la section de la page Web dédiée à la communication à propos des activités de l'OMPI relatives à l'assistance technique”. Cette demande a été formulée dans le cadre de la décision du comité au sujet de l'étude extérieure sur l'assistance technique fournie par l'OMPI, figurant au paragraphe 6 de l'appendice I du résumé présenté par le président de la dix-septième session du CDIP.

2. L'actuel site Web de l'OMPI a été mis au point en 2013 dans le but de répondre à la nouvelle politique stratégique et aux orientations opérationnelles introduites par l'Organisation. La structure de l'information du nouveau site Web est fondée sur cinq rubriques principales intitulées “Services de P.I.”, “Politiques”, “Coopération”, “Références”, “Tout sur la P.I.” et “L'OMPI”.

3. Cette structure, qui a été élaborée avec l'aide de certains des meilleurs experts mondiaux en la matière, est adaptée aux besoins d'information de certains profils déterminés sur la base des exigences des États membres, des parties prenantes des secteurs public et privé, de la communauté universitaire, des spécialistes de la propriété intellectuelle, des donateurs potentiels, de la société civile et du public dans son ensemble. Voici les profils représentés : 1. Clients existants; 2. Clients potentiels; 3. Personnes chargées des politiques et des opérations; 4. Personnes souhaitant obtenir des renseignements. Le site Web a aussi été modifié afin de s'adapter automatiquement aux différents appareils et navigateurs.

4. Dans cette architecture, l'accent est mis sur la facilité de navigation et l'accessibilité au lieu de refléter la structure organisationnelle de l'OMPI. Les informations sont disponibles en fonction du contexte, ce qui veut dire que, dans certains cas, il est possible d'accéder à la même page Web depuis différentes rubriques.

5. Dans le cadre de cette architecture, la plupart des informations concernant ce qui pourrait être considéré comme assistance technique et renforcement des capacités se trouvent dans la rubrique "Coopération", laquelle contient trois sous-rubriques : "Développement", "Initiatives mondiales en matière de coopération" et "Coopération avec :". Voici une brève description des informations figurant dans cette rubrique :

Coopération > Développement

- i) Plan d'action pour le développement – donne des informations concernant la mise en œuvre des recommandations du plan d'action, notamment celles qui sont en lien avec le Groupe A sur l'assistance technique et le renforcement des capacités.
- ii) Appui en faveur des activités des offices de propriété intellectuelle – fournit une description et une liste détaillée des "Solutions logicielles opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle". Cette section décrit aussi la "Gestion de projet et méthodologie" appliquées et met en avant les principes qui gouvernent l'assistance de l'OMPI dans ce domaine.
- iii) Renforcement des capacités – comprend les activités inhérentes à l'assistance technique, telles que la formation aux aspects juridique, technique et pratique de la propriété intellectuelle. Cette sous-rubrique contient également une liste des programmes de l'Académie de l'OMPI.
- iv) Conseils législatifs et de politique générale – recense les conseils donnés par l'OMPI concernant l'élaboration des lois et l'application des droits de propriété intellectuelle.
- v) Stratégies de P.I. – donne des informations concernant l'assistance et la méthodologie proposées par l'OMPI pour l'élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle.

Coopération > Initiatives mondiales en matière de coopération

- i) Infrastructure de P.I. – donne accès à plusieurs bases de données qui facilitent les services d'assistance technique et de renforcement des capacités, tels que des systèmes pour les offices de propriété intellectuelle.
- ii) Promouvoir le respect de la P.I. – décrit les travaux réalisés par l'OMPI pour accroître la compréhension et le respect de la propriété intellectuelle, notamment les activités de "Sensibilisation".
- iii) Plateformes regroupant plusieurs parties prenantes – contient les liens vers les trois plateformes : WIPO GREEN, WIPO Re:Search et Consortium pour des livres accessibles (ABC).

Coopération > Coopération avec :

- i) les pays et les régions – donne un aperçu de la coopération de l'OMPI avec "les divers pays, groupes de pays et régions". La page contient également les liens vers les pages des bureaux régionaux en Afrique, dans les pays arabes, en Asie et dans le Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi que de la Division pour les pays

les moins avancés, du Département des pays en transition et des pays développés et de la coopération Sud-Sud.

6. Comme cela est indiqué ci-dessus, la plupart des informations qui pourraient intéresser les individus et entités souhaitant obtenir des renseignements sur l'assistance technique et le renforcement des capacités se trouvent dans la rubrique "Coopération". En revanche, étant donné qu'un certain nombre d'autres programmes et secteurs fournissent également une assistance aux États membres, les informations figurant dans cette rubrique ne donnent pas, à elles seules, une vision exhaustive. Voici quelques informations qui pourraient présenter un intérêt pour les parties prenantes à l'assistance technique et au renforcement des capacités :

Politiques > P.I. et autres questions de politique générale

i) Plusieurs sections de cette sous-rubrique contiennent des informations qui pourraient relever de l'assistance technique et du renforcement des capacités, comme les séminaires et ateliers organisés, entre autres, dans le contexte des "Savoirs traditionnels", de l'"Économie" et de la "Politique en matière de concurrence". Dans les sections "Santé mondiale" et "Changement climatique", un accès aux plateformes WIPO GREEN et WIPO Re:Search est prévu. La section "Politiques en matière de propriété intellectuelle pour les universités et les instituts de recherche" donne des informations sur les activités de "Sensibilisation" et le "Renforcement des capacités" ainsi qu'un accès à une "Base de données sur les politiques en matière de propriété intellectuelle".

Références > Plusieurs sous-rubriques

i) Diverses bases de données sont répertoriées dans cette rubrique, notamment le "PATENTSCOPE", qui permet d'accéder aux documents de brevet des offices de brevets nationaux ou régionaux participants, la "Base de données mondiale sur les marques", la "Base de données mondiale sur les dessins et modèles" et "WIPO Lex", une base de données rassemblant les lois et traités nationaux sur la propriété intellectuelle. Les informations fournies dans la section "Normes (Manuel de l'OMPI)" aident les offices de propriété intellectuelle à travailler plus efficacement et harmonieusement, ainsi qu'à simplifier la coopération internationale. Le portail "WIPO Pearl" de la section "Terminologie" est un autre outil destiné à faciliter l'assistance technique en favorisant "une utilisation précise et une uniformisation des termes dans différentes langues".

Tout sur la P.I. > Propriété intellectuelle

i) Les sections de cette sous-rubrique contiennent des informations générales concernant le "Droit d'auteur", les "Brevets", les "Marques", les "Dessins et modèles industriels" et les "Indications géographiques".

Tout sur la P.I. > Formation

i) Les sections de cette sous-rubrique donnent des informations concernant l'"Académie de l'OMPI" et les "Ateliers et séminaires".

Tout sur la P.I. > Activités de sensibilisation

i) Les sections de cette sous-rubrique donnent des informations concernant les "Journées mondiales de la P.I.", le "Magazine de l'OMPI", les "Prix de l'OMPI", les "Campagnes de sensibilisation" et "Les femmes et la P.I.".

7. Sur la base des constatations ci-dessus, il pourrait être conclu que les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités de l'OMPI sont présentes sur l'ensemble du site Web de l'Organisation et que les utilisateurs peuvent y accéder à partir de diverses pages. Les conclusions suivantes peuvent être tirées de ce qui précède :

- a) Étant donné que les informations en lien avec l'assistance technique et le renforcement des capacités figurent sur le site Web de manière transversale, certains utilisateurs pourraient avoir des difficultés à parcourir chaque section et à obtenir une vision globale des travaux menés par l'OMPI.
- b) Si les travaux relatifs à l'assistance technique et au renforcement des capacités sont particulièrement mis en avant dans certaines sections, ils sont beaucoup moins visibles dans d'autres. Dans certains cas, les travaux en lien avec l'assistance technique ne sont pas présentés dans un espace distinct ou avec un titre distinct.
- c) Les projets relevant du Plan d'action pour le développement concernant l'assistance technique et le renforcement des capacités sont intégrés dans le contenu de la page Web du plan d'action ou dans d'autres sections du site Web de l'OMPI. Par conséquent, les utilisateurs pourraient ne pas être en mesure de distinguer les produits des projets du Plan d'action pour le développement liés à l'assistance technique et au renforcement des capacités des produits des autres projets du plan d'action.
8. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétariat propose ce qui suit :
- a) Par principe, toute mesure visant à améliorer l'accès à l'information en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités ne devrait pas modifier radicalement le portail Web existant de l'OMPI, qui fonctionne très bien.
- b) La nature thématique de l'architecture du site, qui évite une simple transposition de la structure organisationnelle de l'OMPI, devrait être préservée. Cela permettra, entre autres choses, de garantir le mécanisme fonctionnel de mise à jour existant pour les diverses pages Web.
- c) Une nouvelle section, intitulée "Assistance technique et renforcement des capacités" devrait être créée dans la sous-rubrique "Développement" de la rubrique "Coopération"; elle réunira toutes les activités d'assistance technique de l'OMPI. Elle sera construite de manière à créer des liens avec les sections pertinentes du site Web de l'Organisation, et en évitant de répéter inutilement les mêmes informations.
- d) La section devrait regrouper les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités sur la base de huit catégories, qui contiendront les informations figurant déjà dans les sections existantes. Ces catégories sont fournies à titre indicatif et le Secrétariat les perfectionnera plus tard dans le processus.
- i) Plan d'action pour le développement;
 - ii) Formation en propriété intellectuelle;
 - iii) Conseils législatifs et de politique générale;
 - iv) Appui en faveur des offices de propriété intellectuelle;
 - v) Stratégies en matière de propriété intellectuelle;
 - vi) Plateformes et bases de données;
 - vii) Séminaires et ateliers; et
 - viii) Activités de sensibilisation.
9. Cette page, qui regroupera toutes les informations relatives aux activités d'assistance technique et de renforcement des capacités de l'OMPI, donnera aux utilisateurs un accès simplifié et plus rapide aux informations pertinentes. Elle fournira aux États membres, aux

parties prenantes des secteurs public et privé, à la communauté universitaire, aux spécialistes de la propriété intellectuelle, aux organismes de développement, aux donateurs potentiels, à la société civile et au public dans son ensemble un point d'accès unique aux informations en lien avec l'assistance technique et le renforcement des capacités de l'OMPI.

10. Le CDIP est invité à examiner le contenu du présent document.

[Fin du document]